

	Fiche de définition des informations de sécurité d'un groupement
	GFCP

Date : 18/08/04	Statut du document :	travail	en validation	en diffusion
Rédacteur : L.Jonet				

Suivi des modifications

<i>Date</i>	<i>Auteur</i>	<i>Motif</i>
22/01/18	MDS	A jour
04/09/18	RGD	A jour
10/10/2018	SKI	
30/10/18	RGD	A jour
12/02/19	LJT	A jour
02/05/19	LJT	A jour
06/05/19	LJT	A jour
11/06/19	LJT	A jour
05/12/19	LJT	A jour
08/12/19	LDT	Ajout Groupe Transverse GRH
26/02/2020	LRD	A jour
03/09/2020	LJT	A jour
13/04/2021	HBB	A jour
30/04/2021	HBB	A jour
25/08/2021	HBB	A jour
08/09/2021	HBB	A jour
17/11/2021	SHT	A jour
26/11/2021	HBB	A jour
24/02/2022	HBB	A jour
29/03/2022	HBB	A jour
23/06/2022	SHT	A jour
06/09/2022	HBB	A jour
17/11/2022	HBB	A jour
09/01/2022	HBB	A jour
22/03/2023	HBB	A jour
05/05/2023	HBB	A jour
16/08/2023	SHT	A jour
17/04/2024	PDH	A jour
18/04/2024	PDH	A jour
30/04/2024	PDH	A jour
30/04/2025	RLT	A jour
16/07/2025	FRS	A jour : prise en compte de la demande de MAM du 16/07/2025, ticket Kimoce n°25DI121645

	Titre : Projet : Réf :	Fichier : GFCP_Definition_des_droits.odt	1/11
--	------------------------------	--	------

A - Fonctionnement

Chaque chef de groupement est responsable de la maintenance d'un document comme celui-ci, pour définir et communiquer au Groupement Informatique et Télécommunications les besoins de son groupement.

Ce document établit la liste des personnels du groupement qui doivent disposer d'un compte d'utilisateur pour accéder aux ressources informatiques, définit des groupes d'utilisateurs fonctionnels et leurs membres et décrit l'organisation des fichiers du groupement et les autorisations d'accès données aux groupes sur ces fichiers.

Lorsque les besoins du groupement évoluent (nouveaux arrivants ou départs, besoin de modifier les droits d'accès aux fichiers, etc) le chef du groupement demandeur modifie ce document et le transmet au GIT pour application.

Lorsque les modifications demandées ont été appliquées, le GIT valide les modifications au sein du document, en conserve une copie pour pouvoir contrôler la bonne application de la dernière demande en cas de nécessité et retourne l'exemplaire du document validé et débarrassé des annotations de modification au chef du groupement demandeur. C'est ce nouvel exemplaire du document que le chef de groupement devra conserver et sur lequel il devra travailler pour faire une nouvelle demande ultérieurement.

Aucune demande de modification de droits, de création de compte d'utilisateur ou autre demande normalement gérée par cette procédure ne sera prise en compte si elle n'est pas adressée au GIT par l'intermédiaire de ce document. Bien entendu, le GIT peut vous aider à formaliser votre demande si nécessaire.

Les besoins définis par ce document doivent respecter un certain nombre de règles qui sont décrites dans les sections auxquelles elles se rapportent. Des exemples sont présents tout au long du document. Ils sont toujours notés en italiques et, dans les tableaux, sur fond grisé.

NB : Ce document a été rédigé et doit être maintenu avec le logiciel OpenOffice, présent sur tout ordinateur du SDIS installé après le 01/01/2004. Bien que le document soit verrouillé de manière à ce que les modifications soient facilement repérables par le GIT, la personne qui le maintient doit veiller à ce que les sections modifiées apparaissent clairement.

	Titre : Projet : Réf :	Fichier : GFCP_Definition_des_droits.odt	2/11
--	------------------------------	--	------

B - Utilisateurs du groupement

Renseigner la liste exhaustive des personnels devant disposer d'un compte d'utilisateur.

Seuls des comptes d'utilisateur nominatifs sont acceptés. Un compte d'utilisateur créé par le GIT est strictement personnel et est associé à un mot de passe que chaque utilisateur doit tenir secret. Ce mot de passe est initialement communiqué par le GIT directement à l'utilisateur concerné et ce dernier doit le changer dès que possible.

Nom <i>préciser entre parenthèses si un nouvel arrivant vient d'un autre groupement</i>	Prénom	Dispose d'une boîte à lettres électronique ? O/N	Pour toute nouvelle demande, ajouter le matricule svp	Nom d'utilisateur unique fourni par le GIT
Martin	Jean	O		martin
COURSELAUD	Sandrine	O	203014	courselaud
DEFONTAINE	Gisèle	O		defontaine
DULON	Stéphanie	O		dulon
FRANCOIS	Astrid	O		francois
GORCE	Véronique	O		gorce
GRAVE	Alexandra	O		
LENINDRE	Sandrine	O		lenindre
MERCIER	Mélanie	O	215019	mercier-m
MESPLEDE	Carmen	O		mesplede
RIVES	Maxime	O	206011	rives
ROCA	Florence	O		roca
SICOT	Rachel	O		Sicot
SIMON	Rémi	O		simon-r
MALECOT	Julie	O	221025	Malecot-j
GERMINEAUD	Céline		222012	
ROUCHOP	Valentin	O	205025	
CARLOTTI	Fabienne	O	222015	
TRENEL	Raphaël		222032	trenel-r
ADAM	Michèle	O	207010	
METREAU	Virginie	O	211036	
ESCOBAR	Capucine	O	615150	
WATCHAM	Achiraf	O		watcham-a
AULAS	Fabrice	O		
MERCIER	Mélanie	O		
RIVES	Maxime	O		

C - Groupes d'utilisateurs

Une manière simple de définir des groupes d'utilisateurs fonctionnels est de refléter l'organigramme du groupement, en créant, par exemple, un groupe par service, un groupe pour le chef de groupement et son adjoint, et éventuellement des groupes pour certains bureaux ou certains rôles transversaux.

Les groupes ainsi définis pourront servir à conditionner l'accès à certaines ressources informatiques, notamment les fichiers stockés sur les serveurs et certaines applications.

1 – Chaque groupe doit respecter la convention de nommage suivante :

GGG_R_descriptio

	Titre : Projet : Réf. :	Fichier : GFCP_Definition_des_droits.odt	3/11
--	-------------------------------	--	------

où :

- **GGG** est l'acronyme du groupement sur 3 lettres (par exemple : GIT)
- **R** est le rôle du groupe sur 1 lettre : cette lettre est :
 - **S** pour un groupe contenant les membres d'un service,
 - **B** pour les membres d'un bureau,
 - **T** pour un groupe transversal dans l'organigramme du groupement ou entre plusieurs groupements ; sa fonction doit être détaillée dans la colonne prévue à cet effet
- **descriptio** est le nom du service, du bureau ou la description du rôle d'un groupe transversal, sur 10 caractères maximum.

2 – Le nom complet d'un groupe ne doit pas dépasser 16 caractères (limitation technique).

Par exemple : *GIT_S_EvoAdmSys* est le nom du groupe qui, contient les membres du Service Evolution et Administration des Systèmes du GIT.

3 – Le GIT maintient automatiquement un groupe nommé *GGG_groupement* qui inclut tous les membres listés en B, qu'il n'est pas nécessaire de définir dans le tableau ci-dessous (par exemple : *GIT_groupement*). L'utilisation de ce groupe est recommandée pour donner des accès généralisés en lecture ou en écriture aux agents du groupement.

4 – Un groupe transversal peut inclure des membres d'un autre groupement, qui ne sont pas listés en B. Dans ce cas préciser son prénom, son nom et son groupement d'appartenance entre parenthèses.

5 – Un utilisateur peut être membre de plusieurs groupes.

	Titre : Projet : Réf :	Fichier : GFCP_Definition_des_droits.odt	4/11
--	------------------------------	--	------

Groupe	Membres <i>Pour chaque membre son nom, son prénom si ambiguïté possible, et son groupement entre parenthèse s'il n'est pas listé en B, séparés par des virgules</i>	Rôle du groupe <i>Si transversal, décrire le but du groupe</i>
GIT_T_exemple1	martin, éric dupont (GAO)	partage d'informations avec le GAO
GIT_S_EvoAdmSys	martin, durand	Service évolution et administration des systèmes
GFCP_groupement	Tous les agents du GFCP	
GFCP_S_Marches	Sicot, Courselaud, Germineaud, Rouchop, Trenel , M Adam, V Metreau WATCHAM, Fabrice AULAS,	Service Marchés, ne pas supprimer, le quota des marchés se base sur ce groupe
GFCP_T_Finances	Gorce, Sicot, Malecot, Germineaud, Carlotti , Trenel, M Adam WATCHAM, Fabrice AULAS, Mélanie Mercier, Maxime Rives, Stéphanie DULON	Groupe d'accès aux répertoires : Preparation_gestion Execution_evaluation Deliberations
GFCP_T_Direction	Simon, Vermeulen, Jouanne	Groupe d'accès à l'ensemble des répertoires
GFCP_T_Travaux	Adam, Simon, E ROY, N.Guerstein	Groupe d'accès au répertoire Marches_de_travaux
GFCP_chefs	M Adam	Chef de Groupement et adjoint du GFCP
GFCP_T_GRH_rh	Mesplede, Gorce, Rives, Mercier, Francois, Sicot , Dulon, Malecot, Grave, Germineaud, Carlotti, M Adam	Groupe d'accès au dossier d'échange avec le GRH
GFCP_T_GRH_demat	Dulon, François, Mesplede, Sicot, Malecot, Grave, Gorce, Germineaud, M Adam, Roca	Groupe d'accès au dossier d'échange avec le GRH
GFIN_fichiers_T_STSDSI	Adam, Germineaud, Gorce, Malecot, Bavol, Grave, Mercier, Rives, Defontaine, Escobar, Lenindre, Soreau-Le Creff, Dulon, François, Mesplede, Roca, Torrente	Groupe d'accès au dossier d'échange du SDSI-ST
GFIN_fichiers_T_GLM	Adam, Germineaud, Gorce, Malecot, Bavol, Grave, Mercier, Rives, Defontaine, Escobar, Lenindre, Soreau-Le Creff, Dulon, François, Mesplede, Roca, Torrente	Groupe d'accès au dossier d'échange du GLM
GFIN_fichiers_T_GPAT	Adam, Germineaud, Gorce, Malecot, Bavol, Grave, Mercier, Rives, Defontaine, Escobar, Lenindre, Soreau-Le Creff, Dulon, François, Mesplede, Roca, Torrente	Groupe d'accès au dossier d'échange du GPAT

	Titre : Projet : Réf :	Fichier : GFCP_Definition_des_droits.odt	5/11
--	------------------------------	--	------

D - Structure des fichiers et application des droits

Les données d'un groupement sont organisées selon la trame suivante qui est imposée :

\nom du serveur\services\nom du groupement

Personnel

Modeles_documents

Echange

Donnees

Repertoires_specifiques_niveau_1

...

Repertoires_specifiques_niveau_2

...

...

Le répertoire **personnel** sert à contenir des répertoires personnels des membres du groupement si le chef de groupement en fait la demande. Chaque répertoire personnel porte le nom de son propriétaire et n'est accessible que par son propriétaire.

Le répertoire **Modeles_documents** contient les modèles de documents que le groupement souhaite offrir à son personnel. Ce répertoire est accessible en lecture aux membres du groupement. **Les modalités d'accès en écriture au contenu de ce répertoire sont à déterminer par le chef de groupement.**

Le répertoire **Echange** permet l'échange de documents entre membres du groupement. Il est accessible en écriture à tout le groupement. Il ne s'agit pas d'un répertoire de stockage à long terme de fichiers. Le GIT peut être amené à supprimer le contenu de ce répertoire sans préavis.

Le répertoire **Donnees** contient tous les répertoires spécifiques à l'organisation du groupement. Le chef de groupement peut choisir librement les répertoires auxquels il souhaite appliquer des restrictions d'accès, dans le répertoire Donnees, et doit les définir dans ce document. Le chef de groupement peut, par exemple, choisir de refléter l'organigramme de son groupement et créer un répertoire par service. Pour chaque répertoire, les droits d'accès doivent être précisés. Bien entendu, le groupement est ensuite libre d'organiser ses fichiers comme il l'entend en dessous de ces répertoires.

Note : l'administrateur des systèmes d'exploitation du GIT a la possibilité d'outrepasser ces restrictions d'accès dans l'exercice de sa fonction.

Les définitions de répertoires spécifiques et des droits d'accès qui s'y appliquent doivent respecter les règles suivantes :

- Les droits d'accès aux données ne sont attribués qu'à des groupes. Aucun droit d'accès ne sera attribué à un utilisateur nommé.
- Les droits d'accès aux données ne sont appliqués qu'à des répertoires.
- Les droits sur les répertoires ne sont définis que sur 2 niveaux de profondeur au maximum (correspond aux *Repertoires_specifiques_niveau_1* et *Repertoires_specifiques_niveau_2* ci-dessus). Les fichiers et répertoires situés plus profondément auront les mêmes droits d'accès que ceux définis pour les répertoires de 1er ou 2ème niveau.
- Suivant les cas, le chef de groupement peut choisir de s'arrêter à la définition de répertoires de 1er niveau.
- Si le chef de groupement choisit de définir des répertoires de 2ème niveau, alors les répertoires de 1er niveau qui les contiennent seront accessibles en lecture pour tous les agents du groupement et ne contiendront aucun fichier, les restrictions d'accès s'appliquant par les répertoires de 2ème niveau.
- Pour chaque répertoire le chef de groupement précise les groupes qui ont accès en lecture (L) et les groupes qui ont accès en lecture & écriture (LE). De fait, toute personne qui n'est pas membre d'un groupe auquel on a attribué au moins un droit de lecture ne pourra consulter aucune des données du répertoire.
- Les noms de répertoires sont écrits sans caractères accentués et sans espaces. Par exemple : le répertoire « *Mon_reperatoire* » sera accepté alors que « *Mon réperatoire* » ne le sera pas.

	Titre : Projet : Réf. :	Fichier : GFCP_Definition_des_droits.odt	6/11
--	-------------------------------	--	------

- Définir dans ce document une section « Sur le serveur... » (comme la section suivante) pour chaque serveur sur lequel le groupement stocke des fichiers.** Si le groupement stocke des données sur le serveur `srv_sdis` à Pierre 1er et sur `srv_ornano` à la caserne d'ornano, alors ce document doit comporter une section intitulée « *Sur le serveur : srv_sdis* » et une seconde section intitulée « *Sur le serveur : srv_ornano* » qui auront toutes deux la même structure.

1 - Sur le serveur : `srv-pierre1er` (Pierre 1er)

Dans le répertoire du groupement :

Groupes ayant accès en LE au répertoire Modèles_documents	
Utilisateurs du groupement disposant d'un répertoire personnel	Bernard FRETIN

Dans le répertoire données :

Répertoire <i>nom_repertoire_niveau_1 (/ nom_repertoire_niveau_2)</i>	Groupe <i>tel que défini en section C</i>	Accès <i>L / LE</i>
<i>Administratif</i>	<i>GIT_S_Administr</i> <i>GIT_groupement</i>	<i>LE</i> <i>L</i>
<i>Evolution_et_administration_systemes/Bureau_reseau</i>	<i>GIT_S_Administr</i> <i>GIT_S_EvoAdmSys</i>	<i>L</i> <i>LE</i>
<i>Direction/Préparation_gestion</i>	<i>GFCP_T_Finances</i> <i>GFCP_T_Direction</i>	<i>LE</i> <i>L</i>
<i>Direction/Execution_evaluation</i>	<i>GFCP_T_Finances</i> <i>GFCP_T_Direction</i>	<i>LE</i> <i>L</i>
<i>Direction/Charge_mission</i>	<i>GFCP_groupement</i> <i>GFIN_groupement</i> <i>GMA_groupement</i> <i>GFCP_T_Direction</i>	<i>LE</i> <i>LE</i> <i>LE</i> <i>L</i>
<i>Direction/Système_information</i>	<i>GFCP_groupement</i> <i>GFIN_groupement</i> <i>GMA_groupement</i> <i>GFCP_T_Direction</i>	<i>LE</i> <i>LE</i> <i>LE</i> <i>L</i>
<i>Direction/ Deliberations</i>	<i>GFCP_T_Finances</i> <i>GFCP_T_Direction</i>	<i>LE</i> <i>L</i>
<i>Bureaux/PBGR</i>	<i>GFCP_groupement</i> <i>GFIN_groupement</i> <i>GMA_groupement</i> <i>GFCP_T_Direction</i>	<i>LE</i> <i>LE</i> <i>LE</i> <i>L</i>
<i>Bureaux/SDLI</i>	<i>GFCP_groupement</i> <i>GFIN_groupement</i> <i>GMA_groupement</i> <i>GFCP_T_Direction</i>	<i>LE</i> <i>LE</i> <i>LE</i> <i>L</i>
<i>Bureaux/SPEA</i>	<i>GFCP_groupement</i> <i>GFIN_groupement</i> <i>GMA_groupement</i> <i>GFCP_T_Direction</i>	<i>LE</i> <i>LE</i> <i>LE</i> <i>L</i>

	Titre : Projet : Réf :	
Fichier : <code>GFCP_Definition_des_droits.ods</code>		7/11

Bureaux/GMP	GFCP_groupement GFIN_groupement GMA_groupement GFCP_T_Direction	LE LE LE L
Groupement/Secretariat	GFCP_groupement GFIN_groupement GMA_groupement GFCP_T_Direction	LE LE LE L
Groupement/Documentation	GFCP_groupement GFIN_groupement GMA_groupement GFCP_T_Direction	LE LE LE L
Groupement/Procedures	GFCP_groupement GFIN_groupement GMA_groupement GFCP_T_Direction	LE LE LE L
Groupement/Gestion	GFCP_groupement GFIN_groupement GMA_groupement GFCP_T_Direction	LE LE LE L

	Titre : Projet : Réf :	Fichier : GFCP_Definition_des_droits.odt	8/11
--	------------------------------	--	------

Titre : Fichier : GFCP_Definition_des_droits.odt
Projet :
Réf : 9/11

Suivi_commande_publique/Evaluation_achats	GFCP_groupement GFIN_groupement GMA_groupement GFCP_T_Direction	LE LE LE L
Suivi_commande_publique/Tableaux_de_bord_et_bilans	GFCP_groupement GFIN_groupement GMA_groupement GFCP_T_Direction	LE LE LE L
Suivi_commande_publique/Marches_de_travaux	GFCP_groupement GFIN_groupement GMA_groupement GFCP_T_Travaux GFCP_T_Direction	LE LE LE LE L
Factures	GFCP_groupement GFIN_groupement GMA_groupement GFCP_T_Direction	LE LE LE L

N.B. : Règle de quota différente pour les répertoires commençant par Marches publics

	Titre : Projet : Réf :	Fichier : GFCP_Definition_des_droits.odt	10/11
--	------------------------------	--	-------

E - Utilisation des applications

Préciser, pour les applications suivantes (et uniquement celles-ci), quels utilisateurs peuvent les utiliser :

Application	Utilisateurs
Cap Gémini Formation	
Cap Gémini Médical	
Civil Net Finances	Tous les agents du GFCP
ECIVIRH	MALECOT Julie,
Civitas RH	
Logichec	
OGLPlus	
Siclad	
LégiMarchés	COURSELAUD Sandrine, GORCE Véronique, RABAL-GONZALEZ Rachel, GERMINEAUD, ROUCHOP, TRENEL
Winprev	
MP2	GORCE Véronique, RABAL-GONZALEZ Rachel, Malecot,

	Titre : Projet : Réf :	Fichier : GFCP_Definition_des_droits.ods	11/11
--	------------------------------	--	-------